Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260605-18_04_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 23 mai 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures trente, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Gaël Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, SUPERCHI-GAILLARD Luc, FRANCILLETTE Frédéric, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : MACHET Bernadette

Absents et représentés : DENIS Alain (pouvoir à CAULI Emmanuelle), BECAVIN Ellise (pouvoir à LECORGNE Nicole), LAMIDON Nathalie (pouvoir à DODIER Yves), QUERRE Sophie (pouvoir à Erwann LARUPT)

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**29**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 18-04-2026-CM : Convention de servitude électrique pour l'autoconsommation collective de l'ombrière photovoltaïque - ENEDIS

Dans le cadre de la construction d'une ombrière photovoltaïque communale le long du complexe sportif d'Etables-sur-Mer d'une puissance de 136 kWc, un coffret électrique sera mis en place et devra être raccordé au transformateur allée du stade, il permettra d'assurer un rôle d'autoconsommation collective.

Ces travaux comprendront une canalisation souterraine de 54ml et une seconde de 6ml, un coffret électrique et le câblage associé.

ENEDIS propose dans ce cadre une convention de servitude pour chacune des 2 parcelles privées de la commune traversées par ces réseaux électriques, les parcelles AL 758 et AL 150.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 19 mai 2026 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Le Maire
Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor

PJ 19.1 Convention parcelle AL 758
PJ 19.2 Convention parcelle AL 150